

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet et dates de l'enquête

Le projet de **REVISION ALLEGEE DU PLU POUR MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE IIAUa ET L'OUVRIRE À L'URBANISATION**, arrêté par le Conseil Municipal du 23 février 2018, sera soumis à enquête publique, du **jeudi 26 avril à 15h au samedi 26 mai 2018 à 12h, soit 31 jours**. Elle est prescrite par l'arrêté n°09-2018 du Maire du 05 Avril 2018.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Barcy.

Commissaire enquêteur

Madame Marie-Françoise SÉVRAIN, consultante en environnement, a été désignée par la présidente du Tribunal Administratif de Melun comme commissaire enquêteur.

Siège de l'enquête et Consultation du dossier

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Barcy où le dossier papier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi de 15h à 19h, le mercredi de 08h30 à 12h30, le jeudi de 15h à 19h, et le vendredi de 09h à 11h.

Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.barcy77.fr ou sur un poste informatique mis à disposition à la mairie.

Le dossier d'enquête publique inclus des informations environnementales dans la notice explicative, le courrier de l'autorité environnementale (MRAe) dispensant la procédure d'une évaluation environnementale, l'avis de la CDPENAF et le compte-rendu de la réunion les personnes publiques associées et consultées.

Permanence

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra à la mairie, place Sainte-Geneviève, aux dates suivantes :

- Le jeudi 03 mai 2018 de 16h30 à 19h
- Le lundi 14 mai 2018 de 16h30 à 19h
- Le samedi 26 mai 2017 de 10h à 12h.

Recueil des observations

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie, adressées à M. le Maire par voie dématérialisée à l'adresse suivante : revisionplubarcy@gmail.com ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Barcy – place Sainte-Geneviève - 77910 Barcy.

Rapport d'enquête et décision à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice pourront être consultés à la mairie de BARCY pendant une durée d'un an.

Suite à la remise des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver le projet de révision allégée du PLU, si besoin modifié pour prendre en compte le résultat de l'enquête publique.